





CONVENTION DE MINI STAGE DECOUVERTE DE LA FORMATION ESTHETIQUE



le lycée St Joseph-l'Am	age de découverte est établie entre : landier 16710 SAINT-YRIEIX SUR Ch astien BOUTIN, Directeur	HARENTE
et le collège		
représenté par M		
<u>Article 2</u> – La présente convention	est valable le	
et concerne l'élève : NOM – Prénom :		classe de :
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	stage, l'élève visiteur sera soumis a d'horaires, de discipline et de courtois	aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, sie.
	ponsabilité civile. En cas d'accident s	sables légaux de l'élève ont souscrit les assurances survenant à l'élève, le Chef d'Etablissement d'accueil
Article 5 – Les responsables des d à l'application de la présente conve		uellement informés des difficultés qui pourraient naître
se présenter au lycée à 8h	45.38.13.02 après avoir choisi un des 15 <u>dans une tenue correcte (pas c</u> 0€ pour le déjeuner qui se prendra av	le baskets, pas de jeans, pas de short et cheveux
<u>→ en journée</u> : Lundi 8	3 h 30 à 17 h 35	
	3 h 30 à 17 h 35 3 h 30 à 15 h 45	
	es familles – moyens de locomotion à sés de la manière suivante du domicile	•
Trajet du matin :		
Von drod: 47 m	« Portes Ouver	
vendredi 17 m	ars de 16n a 20n et le s	samedi 18 mars de 9h à 13h
Fait à	Le	
esponsable légal de l'élève	Le directeur Sébastien BOUTIN	Le principal du collège ou son représenta